agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Offre d'intervention 2012-2015

LES AIDES TECHNIQUES

31 mai 2013

LA NOUVELLE OFFRE : LES PRINCIPES DIRECTEURS

- **Le résultat d'un long processus de construction avec les instances et de concertation interne (salariés) et externe (opérateurs et partenaires) ⌦ « Trajectoire 2012 »**

- **La définition d'un cadre national rénové :**

  - **en cohérence avec l'accélération des évolutions du marché de l'emploi et des cycles de changements courts**

  - **en tenant compte d'une baisse tendancielle de la collecte**

  - **et qui recentre l'Agefiph sur son cœur de mission.**

- **3 principes d'action :**

➢ **mobiliser, en faveur des personnes handicapées et des employeurs, les dispositifs et politiques du droit commun** ⇨ ***intervenir en complémentarité, sans se substituer***

➢ **développer l'égalité d'accès des bénéficiaires à toutes les interventions de l'Agefiph ;**

➢ **rééquilibrer les interventions de l'Agefiph en faveur du maintien dans l'emploi.**

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

- **3 priorités :**

  - **La formation des personnes handicapées à la recherche d'un emploi ;**
  - **La qualité de l'accompagnement/conseil délivré aux entreprises et aux personnes handicapées ;**
  - **Une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées éloignées de l'emploi.**

L’ARCHITECTURE DE L’OFFRE

Elle s’articule autour de 3 niveaux d’intervention :

Les services mis en œuvre par des partenaires services	• accompagnement/conseil spécialisé aux bénéficiaires • pilotés sur la base d’objectifs de résultats • ont vocation à être connus de tous et identifiés par les bénéficiaires
Les prestations réalisées par des prestataires	• achetées par l’Agefiph (appel d’offres) • donnent lieu à une analyse des besoins avec les partenaires • en complémentarité au droit commun
Les aides	• financement direct aux bénéficiaires (TH ou employeur)

L’offre d’intervention 2012-2015

Préparation et accès à l’emploi Aide au recrutement	Mobilisation des entreprises	Maintien dans l’emploi		Conseil aux grands Comptes
Cap Emploi	Alther	Sameth		Direction des Grands Comptes ou Délégations régionales
Insertion, reprise d’emploi	**Compensation du handicap**	**Bilans et formations**	O F F R E D I R E C T E	**Prestations en ligne**
- Prestation de conseil à la Création d’activité	-Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) : déficiences auditive, visuelle et motrice, handicaps psychique et mental -Etudes préalable à l’aménagement et à l’adaptation des situations de travail (EPAAST) -Prestation Handicap Projet (PHP)	-Formations collectives -Prestations spécifiques d’orientation professionnelle (PSOP)		- Candidathèque, offres d’emploi, - Prestations Semaine pour l’Emploi des Personnes Handicapées (SEPH)
Incitation à la reprise d’emploi, au recrutement, au maintien dans l’emploi	**Compensation du handicap**	**Formations**		**Aide aux projets de l’entreprise et de ses partenaires sociaux**
- Aide forfaitaire à la création d’activité **- Trousse 1ère assurance (TPA)** **- Enveloppe ponctuelle d’aide personnalisée à l’emploi (Epape) [Aide prescrite]** **-Aide à l’insertion professionnelle (AIP) [Aide prescrite]** **- soutien des emplois d’avenir/secteur marchand [Aide prescrite]** **- Aide au contrat de professionnalisation (employeur, salarié, pérennisation)** **- Aide au contrat d’apprentissage (employeur, salarié, pérennisation)** **- Aide au maintien dans l’emploi [Aide prescrite]** **-Aide au maintien fin de carrière [Aide prescrite]**	**- Aides au déficients visuels : bloc-notes Braille et plage tactile Braille , matériels non braille** **- Aide aux déficients auditifs : prothèse(s) auditive(s)** **- Aide ponctuelle à l’autonomie** **- Autres aides techniques** **- Aide à l’aménagement de véhicule /, avec acquisition** **- Aide ponctuelle aux trajets** **- Aide au surcoût permis de conduire** **- Aide au tutorat** **- Aide à l’adaptation des situations de travail** **- Aide à l’auxiliariat professionnel**	- Formation individuelle dans le cadre d’un parcours vers l’emploi **[Aide prescrite]** - Formation individuelle dans le cadre d’un maintien dans l’emploi **[Aide prescrite]** **-Formation dans le cadre d’un emploi d’avenir**		-Diagnostic conseil approfondi -Convention politique d’emploi -Convention avec les organisations syndicales

Compensation du handicap : aides à la personne

(forfaitaires en jaune / plafonnées en bleu)

Intitulé	Bénéficiaire	Montant / delai de renouvellement
Aide aux DV bloc-notes Braille Aide aux DV plage tactile Braille	DE , stagiaire de la formation professionnelle, salarié SIAE, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	5.000 €/ 3 ans 3.000 €/ 3 ans
Aide aux DV - matériel non Braille	DE , stagiaire de la formation professionnelle, salarié SIAE, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	1.500 €/ 3 ans
Aide aux DA - prothèse auditive Aide aux DA - prothèses auditives	DE avec promesse d'embauche, stagiaire de la formation professionnelle, salarié, travailleur indépendant, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	800 € 3 ans 1.600 €/ 3 ans
Aide ponctuelle à l'autonomie	DE, stagiaire formation professionnelle, étudiant	4 000 €
Autres aides techniques	DE, stagiaire formation professionnelle, étudiant, salarié SIAE	1 500 €
Aide à l'aménagement de véhicule	DE avec promesse d'embauche, salarié, travailleur indépendant, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	9.000 €/ 5 ans
Aide à l'aménag. de véh. avec acquisition	DE avec promesse d'embauche, salarié, travailleur indépendant, étudiant	10.000 € / 5 ans
Aide ponctuelle aux trajets	DE, stagiaire formation professionnelle, salarié, travailleur indépendant, étudiant	4.000 €
Aide au surcoût du permis de conduire	DE, salarié, étudiant	1.000 €

FOCUS SUR LES AIDES TECHNIQUES

- Aides pour les déficients visuels : matériels braille et non braille
- Prothèses auditives
- Aide à l'aménagement de véhicule, avec ou sans acquisition de véhicule
- Autres aides techniques

- ***A noter*** *: les aides compensatoires liées l'exécution du contrat de travail sont financées à l'employeur au titre de l'aide à « l'aménagement des situations de travail » (AST)*

Aide aux DV - Bloc-notes braille et plage tactile

Objectif :
•compenser le handicap des personnes déficientes visuelles utilisant un bloc-notes Braille ou une plage tactile Braille pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle

Contenu :
•financement d'un bloc-notes Braille ou d'une plage tactile Braille et du temps de formation éventuel à l'utilisation de ces matériels

Bénéficiaire de l'aide :
•tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
-demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi en recherche active d'emploi
-stagiaire de la formation professionnelle
-étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
-stagiaires en CRP dans les 9 mois précédents sa sortie
-salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :
•un forfait de 5.000€ pour le bloc-notes Braille
•un forfait de 3.000€ pour la plage tactile Braille
•

•**Aide renouvelable dans un délai de 3 ans**

Aide aux DV – matériel non braille

Objectif :

•compenser le handicap des personnes déficientes visuelles utilisant un matériel non Braille pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle

Contenu :

•financement de solutions techniques non Braille compensatoire de la déficience visuelle (loupe, logiciel d'agrandissement de texte, …) et du temps de formation éventuel à l'utilisation de ces matériels

Bénéficiaire de l'aide :

• tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :

-demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi
-stagiaire de la formation professionnelle
-étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
-stagiaires en CRP dans les 9 mois précédents sa sortie
-salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :

• un forfait de 1.500€

•**Aide renouvelable dans un délai de 3 ans**

Aide aux DA – Prothèses auditives

Objectif :

•compenser le handicap des personnes déficientes auditives utilisant un appareillage auditif pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle, ou leur maintien dans l'emploi

Contenu :

•financement d'une prothèse auditive (et des frais de réglages éventuels)

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
  - -demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi **et** détenteur d'une promesse d'embauche
  - -stagiaire de la formation professionnelle
  - -stagiaire de CRP/CRF dans les 9 mois qui précèdent la fin du stage
  - -salarié (dont salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
  - -travailleur indépendant
  - -étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur

Montant de l'aide :

•un forfait de 800 € pour une prothèse
•un forfait de 1.600€ pour deux prothèses

•**Aide renouvelable dans un délai de 3 ans**

Aide à l'aménagement de véhicule

Objectif :
•rendre possible la conduite et ou l'utilisation d'un véhicule à une personne dont le handicap nécessite des adaptations

Contenu :
•financement des équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel utilisé pour transporter la personne

Bénéficiaire de l'aide :
•tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
- -demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi et détenteur d'une promesse d'embauche
- -salarié (dont bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
- -travailleur indépendant
- -étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
- -stagiaire de CRP/CRF dans les 9 mois qui précèdent la fin de la formation

Montant de l'aide :
•50% du coût de l'équipement plafonné à 9.000 € (plafond mobilisable en une fois)

Cumul
•Aide à l'aménagement de véhicule avec acquisition

•**Aide renouvelable dans un délai de 5 ans**

Aide à l'aménagement de véhicule avec acquisition

Objectif :
•permettre à une personne handicapée de se déplacer au moyen d'un véhicule

Contenu :
•financement d'un véhicule utilisé pour transporter la personne, dont le choix est contraint par les adaptations à installer

Bénéficiaire de l'aide :

•tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :

-demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi **et** détenteur d'une promesse d'embauche
-salarié (dont bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
-travailleur indépendant
-étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur

Montant de l'aide :
• un plafond de à 10.000 € (plafond mobilisable en une fois)
Cumul :
• aide à l'aménagement de véhicule

•**Aide renouvelable dans un délai de 5 ans**

Autres aides techniques

Objectif :

•Compenser le handicap des personnes engagées dans un parcours vers l'emploi

•*Ces aides permettent d'intervenir pour faire face aux situations non couvertes par les aides réservées aux déficients sensoriels. Elles visent en particulier les besoins relatifs à la déficience motrice (hors PPS), au polyhandicap (…) des personnes engagées dans un parcours vers l'emploi, et en situation de formation notamment.*

Contenu :

• Financement de matériels en compensation du handicap

Bénéficiaire de l'aide :

•toute personne handicapée se trouvant dans l'une des situations suivantes :

-demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi
-stagiaire de la formation professionnelle
-étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
-salarié en contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :

• un plafond de 1500 € (plafond mobilisable en une ou plusieurs fois, jusqu'à épuisement de l'aide).

•**Aide non renouvelable**